

Jeudi 30 janvier 2014 - 19:39

La conférence des présidents de CME de CHS et le collège de la médecine générale vont signer une charte

PARIS, 30 janvier 2014 (APM) - La conférence des présidents de commission médicale d'établissement (CME) de centre hospitalier spécialisé (CHS) et le collège de la médecine générale vont signer une charte d'engagements réciproques, ont annoncé jeudi les deux institutions, lors de la troisième journée annuelle psychiatrie et santé mentale de la Fédération hospitalière de France (FHF) organisée à Paris.

"Les médecins généralistes sont les premiers acteurs partenaires des psychiatres de secteur", a assuré le Dr Christian Müller, président de la conférence des présidents de CME de CHS, à l'origine de cette initiative. Il a estimé qu'un travail en commun avec les médecins traitants était "un point de progrès important que peut engager le secteur renouvelé".

Cette charte "sera communiquée dans quelques jours", après de derniers ajustements, a précisé le Dr Pierre-Louis Druais, président du collège de la médecine générale, qui a qualifié l'initiative de "bonne et nécessaire" car "il faut se connaître, sortir des représentations que nous avons les uns des autres, et se reconnaître". Pierre-Louis Druais a assuré par exemple que "80% des personnes dépressives sont traitées par des généralistes, et améliorées. Il y a aussi un très grand nombre de médecins généralistes qui font des psychothérapies".

Notamment dans la perspective de la stratégie nationale de santé (SNS), "on a intérêt à se pencher sur qui va faire quoi dans le système de soin et quelle est la place des uns et des autres au bénéfice du patient", a résumé le président du collège.

"On est parti sur l'idée d'une charte dont nous pensons qu'il s'agit d'une première étape pour rendre plus réelle notre collaboration. Une charte, mais avec quels interlocuteurs? Il nous a semblé que le collège de la médecine générale était indiscutable", a justifié Christian Müller.

Ce document aborde notamment l'articulation entre la psychiatrie et la médecine générale et la formation des généralistes dans le cadre d'"un échange de bons procédés", a résumé le président de la conférence des présidents de CME de CHS.

Selon Claude Leicher, président de MG France mais présent à cette journée en tant que membre du collège des généralistes, il faut mettre fin à "une attitude de non-communication". "Tous les gens qui ne sont pas dans le champ de la santé mentale ont cette impression d'une certaine distance géographique, mais aussi de communication, qui finit par devenir un ressentiment ou un sentiment que nous ne comptons pas". Il a évoqué aussi le fait que les patients psychiatriques ont parfois des pathologies somatiques et le fait que ces patients ont une espérance de vie inférieure aux autres "interpelle fortement" les généralistes.

La charte n'a pas de caractère obligatoire, a rappelé le médecin généraliste, mais "signale cette volonté de professionnels de champs différents qui souhaitent se parler, travailler ensemble".

Quant au contenu de la charte, Claude Leicher a évoqué la transmission d'informations réciproques, la "capacité de se joindre entre médecins traitants et psychiatres", ou encore "l'information systématique et si possible au préalable quand un patient est hospitalisé".

La charte doit répondre à ces questions: "Est-ce que le secteur peut considérer que ce patient a choisi un médecin traitant, qui est ce médecin traitant, quel est son rôle? Comment s'articuler avec lui? Comment [les professionnels de la psychiatrie] veulent que

le médecin traitant adresse des patients, intervienne en situation d'urgence, lors d'une hospitalisation à la demande d'un tiers ou d'office? Comment se passe la prise en charge médicamenteuse?", a égrené Claude Leicher.

"Il y aura une suite à cette charte car nous allons réfléchir dans le cadre de la SNS sur une territorialisation du soin, patientèle versus secteur", a d'ores et déjà annoncé Christian Müller.

vl/ab/APM polsan

redaction@apmnews.com